RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 52A92423-A953-8772-8246-4DBC329CEF76

**VENTE-PRIVEE.COM**
Société anonyme au capital de 566 538,37 €
Siège social : 249 avenue du Président Wilson - 93210 La Plaine Saint-Denis
434 317 293 R.C.S. Bobigny

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet, à douze heures,

Les membres du Conseil d'administration de la société Vente-privee.com (ci-après la « **Société** ») se sont réunis au siège social et par voie de visio-conférence sur convocation de leur Président du Conseil d'administration, Monsieur Jacques-Antoine Granjon.

**SONT PRÉSENTS (OU RÉPUTÉS PRÉSENTS ET PARTICIPENT À LA RÉUNION) OU SONT REPRÉSENTÉS :**

| | |
|---|---|
| Monsieur Jacques-Antoine GRANJON | *Président Directeur Général* |
| Monsieur Xavier COURT | *Administrateur* |
| Monsieur Ilan BENHAIM | *Administrateur* |
| OREDIS ORIENTALE ET DISTRIBUTION SAS Représentée par Monsieur Julien SORBAC | *Administrateur* |
| Monsieur Victor Emmanuel CASIER | *Administrateur* |
| Madame Audrey GRANJON | *Administrateur* |
| Monsieur Abdelrali EL JATTARI | *Administrateur* |
| Madame Eléonore TANTON | *Administrateur* |
| Madame Françoise FELIX | *Administrateur* |
| Madame Isabelle BLANC | *Administrateur* |
| SHV CONSULT BV Représentée par Monsieur Stefan Tournoy | *Administrateur* |
| Madame Rehab AL-NAEMI | *Administrateur* |

Messieurs Ugo Arzani, Eric Granjon, Bruno Amadei et Franck Aimé sont également présents.

Le Conseil d'administration, constatant la présence effective de la moitié au moins des administrateurs, peut valablement délibérer.

[...]

Docusign Envelope ID: 52A92423-A953-8772-8246-4DBC329CEF76

**TROISIÈME DÉCISION : PLAN LTI 2023-2025 (TRANCHE ADPR A2023)**

Le Président indique que la condition de convergence a été pleinement atteinte voire dépassée, et donc 50% des ADPR A2023 peuvent de ce fait être attribuées conformément au Plan. Toutefois, bien que la condition de surperformance de l'EBITDA (prévue pour l'acquisition des 50% restants) n'ait pas été totalement atteinte pour des raisons géo-politiques et économiques exogènes à la Société particulièrement difficiles et qui ont fortement affecté la marche des affaires, il est proposé au Conseil de faire usage de son pouvoir discrétionnaire, afin de valider l'acquisition définitive de 100% des ADPR A2023 pour préserver la motivation des bénéficiaires.

Conformément aux modalités de calcul du Plan LTI 2023-2025, il est proposé de fixer le prix de rachat à 24,45 € par ADPR A2023 (valorisation basée sur un multiple de 8x l'EBITDA 2025 ajusté), pour un maximum de 162 143 actions, sur une période de rachat s'étendant du 3 au 17 novembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

1. Attribution définitive des ADPR A2023

- Constate que la condition de Convergence requise pour l'attribution définitive de 50 % des 162 143 ADPR A2023 initialement attribuées est réalisée ;
- Décide en application des stipulations de l'article 4.2.2 du LTI Plan 2023-2025, de considérer la Condition de Surperformance comme réalisée et qu'en conséquence, les 50 % des ADPR A 2023 restants seront également définitivement attribuées aux bénéficiaires (en annexe du présent procès-verbal) ;
- Constate en conséquence, l'acquisition définitive par les bénéficiaires, de la totalité des 162 143 ADPR A2023 initialement attribuées.

2. Augmentation de capital résultant de l'attribution définitive des ADPR A2023

- Constate que l'attribution définitive des 162 143 ADPR A2023 entraîne l'émission de 162 143 actions nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale chacune et la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 621,43 euros ,
- Délègue tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration et directeur général, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de mettre en œuvre cette augmentation de capital, d'accomplir tous actes nécessaires ou consécutifs à cette réalisation, de modifier corrélativement les statuts de la Société et d'accomplir toutes formalités y afférentes.

[...]

Docusign Envelope ID: 52A92423-A953-8772-8246-4DBC329CEF76

**SIXIÈME DÉCISION : POUVOIRS POUR FORMALITÉS**

Le Conseil d'administration confère, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités légales liées aux décisions prises ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

[...]

[redacted]

Pour extrait certifié conforme

**LE PRÉSIDENT**